Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_075-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 8 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents: 18
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, NIVOLE Christophe, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, CORBE Régis, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé: LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît), FRABOULET Michel
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa.
Secrétaire de séance: Yannick LARIVEN est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2025_075 – Demande de subvention DETR pour la mise en place d'une réserve souple dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie au lieu-dit la Bouhourdais

Rapporteur : BARBAULT Hervé

Vu les demandes des administrés relatives à des projets de construction ou d'extension au lieu-dit La Bouhourdais,

Vu les dispositions du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie-DECI,

Vu la délibération D2025/048 du 8 juillet 2025 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées C 600 et C 601 au lieu-dit La Bouhourdais, pour y implanter une réserve d'eau souple afin d'assurer la défense extérieure contre l'incendie,

Vu les dotations de l'Etat allouées au titre de la DETR en faveur des équipements pour la défense incendie,

Considérant l'intérêt de la commune,

Considérant que l'installation d'une citerne d'eau souple est éligible à la DETR à hauteur de 25% pour un plafond maximal de dépense de 35 000 €,

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_075-DE

Plan de financement HT

	Dépenses		**Recettes**
Fourniture et mise en service d'une citerne souple de 120m3 pour une défense incendie	20 631,30 €	DETR 2026- équipements de défense incendie	5 157,83 €
		Autofinancement	15 473,48 €
	20 631,30 €		**20 631,30 €**

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Avril 2026
- Date prévisionnelle de fin de l'opération: Mai 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont un pouvoir) :

- **Approuve** la réalisation du projet présenté estimé à 20 631, 30 € HT

- **Approuve** le plan de financement exposé

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget communal 2026

- **Autorise** M. le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR

- **Autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Yannick LARIVEN